

Budget primitif 2019

Le budget primitif 2019 de La Limouzinière a été adopté lors du Conseil Municipal du 4 mars.

Il s'équilibre à 1 941 800 € en Fonctionnement et 1 949 500 € en Investissement.

Tout comme pour l'année 2018, ce budget 2019 a été estimé prudemment et principalement ajusté sur le compte administratif 2018.

SUR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

LES DÉPENSES

L'augmentation principale à noter est le virement à la section d'investissement qui passe de 174 300 € en 2018 à 323 200 € cette année.

Les autres dépenses de fonctionnement, dédiées à la gestion courante des services communaux sont réparties principalement pour :

- 709 800 € de charges à caractère général et de gestion courante (dont 60 000 € de subventions aux associations),
- 832 500 € de charges de personnel majorées entre-autre pour faire face au remplacement ponctuel sur le poste de DGS,
- 52 000 € de charges financières : qui sont les intérêts sur les emprunts en cours,
- 24 300 € de diverses autres charges et opérations d'ordres.

LES RECETTES

Elles sont en légère baisse par rapport à 2018 qui a vu des remboursements significatifs, imprévus et ponctuels. On y retrouve :

- **221 200 € de produits des services :** Montant aléatoire en fonction des ventes du cimetière, de la fréquentation sur les services à l'enfance et les locations de salle,
- **1 147 800 € d'impôts et taxes :** équivalent à 2018 malgré la majoration des bases de 2,20 % décidée par l'Etat et la progression des taux communaux de seulement 1 %,
- **469 500 € de dotations et participations :** l'Etat maintient le montant de la dotation forfaitaire, augmente la DSR de 6 % mais baisse le FPIC de 1,7 %,
- **69 350 € d'autres produits de gestion courante :** produits financiers, remboursements divers et produits divers et exceptionnels.



SUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

2019 va être une année modérée compte tenu de l'aboutissement en 2018 de nos deux gros projets : la salle des sports et la Barak'ados.

NOS PRINCIPAUX OBJECTIFS



Pour la réalisation de ce programme, outre le virement de la section de fonctionnement de 323 200 €, nous attendons entre-autre :

- 310 000 € produit de la vente du Bois Palais et maison rue Charles De Gaulle
- 694 600 € reversement du FCTVA + Taxes aménagement + excédent de fonctionnement 2018
- 580 000 € Solde des subventions acquises + demandes en cours
 - dont 80 000 € pour la réhabilitation de la mairie
 - 10 000 € sur les amendes de police.

Evelyne RAVAUD